

Monsieur le président du conseil régional,  
monsieur le président de la métropole européenne de Lille,  
monsieur le maire de Roubaix,  
monsieur le président de la société des amis de la piscine,  
madame la présidente du cercle des entreprises mécènes de la piscine,  
monsieur le directeur,  
mesdames et messieurs,

Quelques mots puisque l'essentiel vient d'être dit, quelques mots néanmoins pour témoigner de l'intérêt du ministère de la culture et de la communication pour ce projet.

Quelques mots pour vous raconter non pas l'histoire d'une maison à la manière de Viollet-Leduc mais l'histoire d'une piscine. Une histoire simple puisqu'il s'agit de la rencontre entre la volonté d'un élu, le talent d'un créateur et une mission de service public. Une histoire ancienne et pourtant toujours renouvelée si j'ai bien entendu ce qui vient d'être exprimé par les précédents intervenants.

L'élu, à l'origine c'est Jean Lebas bien sûr, personne ne l'a oublié et si tel était le cas, l'avenue qui nous conduit à la piscine depuis la gare est là pour nous aider à nous en souvenir.

La mission de service public, c'est le sport, portée par ce courant hygiéniste qui entre les deux guerres a multiplié les infrastructures tendant à favoriser le développement d'un esprit sain dans un corps sain. Qui dit mission de service public dit bien entendu denier public : chaque équipement a un coût, mais un retour sur investissement aussi. Et comme le fait dire Michel Audiard à l'un de ses personnages dans les tontons flingueurs : « le prix s'oublie, la qualité reste ! »

La qualité, justement j'y viens : nous la devons d'abord à l'équipe municipale de Jean Lebas qui – la première - a engagé une dépense adaptée de deniers publics pour porter son projet, comme nous la devons aujourd'hui à l'ensemble des partenaires qui avec le même souci de l'efficacité soutiennent le projet de son extension. Non plus la seule municipalité de Roubaix - parce que depuis les années 20, le citoyen a souhaité l'évolution de nos institutions et le renforcement de notre démocratie locale - mais donc plusieurs collectivités territoriales : leurs représentants sont présents et je les remercie de leur mobilisation autour de ce projet.

La qualité surtout, c'est le maître d'œuvre. On se souvient parfois du nom de l'architecte, c'est le cas pour la piscine et nous savons attribuer le projet initial à Albert Baert. Mais si parfois l'on s'en souvient, trop souvent, on l'oublie. Et ce n'est pas juste. Car ce qui a permis cette reconversion, en d'autres termes le passage d'une mission de service public du sport vers une autre mission de service public, patrimoniale et culturelle cette fois, c'est la qualité du bâtiment, formidable témoignage de cet intense et pourtant éphémère mouvement qui prenant sa source dans les volutes de l'art moderne a bouleversé le paysage urbain depuis le manifeste du théâtre des Champs Elysées signé Auguste Perret en 1910, jusqu'à la fin des années 1930. Et notamment celui des paysages urbains des Hauts de France, lourdement meurtris par les combats du premier conflit mondial, qui réclamaient une reconstruction, une renaissance qui a bénéficié du génie de cet art qui s'est exporté dans le monde entier. Il y aurait beaucoup à dire sur l'importance et sur la qualité de ce patrimoine art déco qui se retrouve non pas seulement à Roubaix et dans ses environs mais sur l'ensemble du territoire des Hauts de France, jusque peut être à lui conférer une partie de cette identité commune que nous cherchons à mieux valoriser.

Mais pour en revenir à l'histoire de ce bâtiment, c'est bien la qualité architecturale qui a permis une reconnaissance d'abord patrimoniale du lieu, puis cette même qualité qui a autorisé sa reconversion singulière. Et ce sont les qualités professionnelles de ses repreneurs – les élus locaux et l'architecte Jean-Paul Philippon – qui ont par leur audace et par leur vision fait en sorte que la piscine de Roubaix soit dorénavant reconnue et citée en exemple. D'ailleurs, il suffit d'évoquer la piscine pour que non seulement on associe le nom de Roubaix, mais pour que spontanément on ne songe plus à une baignade mais à un bâtiment et à une collection d'œuvres d'art. Et je vous prends à témoin, madame la présidente du cercle des entreprises mécènes de la piscine et monsieur le président de la société des amis de la piscine, en observant que dans l'intitulé des organisations que vous dirigez, la mention de Roubaix n'a pas été jugé nécessaire, pas plus que la précision du fait que l'objet poursuivi n'était pas sportif.

Alors, pour que personne n'oublie celui qui a pris une part déterminante à la qualité de cet immeuble, pour que chacun se souvienne du travail essentiel du maître d'œuvre, le législateur a souhaité au travers de la récente adoption de la loi dite LCAP, la loi pour la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine au mois de juillet dernier, que soit imposé l'inscription sur l'une des façades du projet réalisé, le nom de l'architecte ainsi que la date d'achèvement des travaux. Donc, cher monsieur Philippon, l'extension de la piscine produira l'une des premières illustrations de cette volonté de désigner à la postérité le travail du maître d'œuvre et je vous en félicite.

La qualité architecturale, c'est aussi l'enjeu de l'intégration à l'existant, le compromis à trouver entre deux temporalités, le passé et l'avenir pour permettre à la fois la nécessaire qualité des espaces muséaux mais tout autant participer au rayonnement de l'ensemble bâti et contribuer ainsi au renouvellement de son image dans la ville qui l'accueille. C'est chaque fois un défi, et c'est une particularité Française qui s'efforce de rassembler les conditions de sa réussite. Cette particularité française, c'est la sélection des projets de commande publique au travers du concours d'architecture, exception dont nous pouvons être fiers et que le législateur une fois encore a souhaité consacrer au moyen de la loi LCAP.

La qualité architecturale a donc pleinement joué son rôle de passeur et grâce à elle, ce musée de France pourra poursuivre sa politique d'enrichissement des collections, d'expositions et de publications scientifiques. Et puis surtout, comme cela a été évoqué, permettre une meilleure présentation des collections du groupe de Roubaix.

Pour aider ce projet, les services de l'État ont répondu chaque fois qu'ils ont été sollicités pour apporter leur contribution :

- une participation de 1 375 000 euros HT sur un montant total de 6 155 295 euros, je n'insiste pas puisque le prix s'oublie, et que seule la qualité reste ;
- un appui portant sur la muséographie au travers des services de l'architecte conseil Yves Pennec ;
- l'appel à l'expertise du centre de recherche et de restauration des musées de France pour contribuer à la définition de solutions adaptées aux problématiques de conservation, et puis c'est important également, une étude plus générale initiée et financée par la DRAC portant sur les conditions et sur l'état de conservation des collections des musées de France de la région. Nous aurons l'occasion d'aborder l'autre volet de ce sujet dans d'autres enceintes, celui d'une étude d'opportunité de réserves mutualisées ;
- enfin, une mission d'appui aux questions de sûreté et de sécurité, c'est un sujet sensible, l'actualité – hélas – nous incitant à continuer à mobiliser toute notre vigilance.

Mesdames et messieurs, cette inauguration - et c'est un réel motif de satisfaction - nous donne l'occasion d'aborder la question du patrimoine dans au moins trois de ses dimensions : l'architecture, la protection des monuments et la conservation et la présentation des collections. Au-delà, je formule le vœu que ce nouveau chapitre de l'histoire de ce bâtiment du 20ème siècle au service du public et de l'intérêt général permette à chacun – c'est-à-dire aux futurs visiteurs que je souhaite nombreux - de trouver ici une proposition qui soit à chaque visite appropriée à son âge, à ses spécificités, et à ses goûts !

Je vous remercie